

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU MAIRE
N° 2022-12-047

OBJET : STATIONS D'EPURATIONS D'ARTIGNOSC SUR VERDON -
PRESTATIONS BILANS 24 HEURES

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC - SUR - VERDON,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu, la délibération du conseil municipal N° 2020-12-052, du 04 décembre 2020, portant délégations consenties à Monsieur Serge CONSTANS, Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, par le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Vu, le courrier du Département du Var informant la commune qu'elle ne pourrait plus bénéficier de son assistance technique à compter de l'année 2023 ;

Vu, le devis de la SARL SATEXE - 244 Chemin des Frigouliers à MERINDOL (84360) ;

DECIDE

Article 1 : de signer le devis de prestations - Bilan 24 Heures, présenté par la SARL SATEXE - 244 Chemin des Frigouliers à MERINDOL (84360) ;

Article 2 : Cette prestation d'un montant annuel de 1 360,50 € HT (1 632,60 € TTC), pour 2 bilans 24 heures sur les deux stations d'épurations de la commune, est signée pour une durée ferme de 4 ans ;

Article 3 : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BRIGNOLES ;
- à Madame le Chef du Service de Gestion Comptable de DRAGUIGNAN ;
- à la SARL SATEXE ;

Fait à ARTIGNOSC sur VERDON, le 23 décembre 2022

Le Maire, Serge CONSTANS



Accusé de réception

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Sous Préfet :

Notifiée :

Publié sur le site internet le :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.